Baromètre « suppléments hospitaliers » 2015

I. Introduction

Dans le cadre de son baromètre « suppléments hospitaliers » ; Solidaris Mutualité a procédé à une analyse du coût d'un séjour à l'hôpital pour ses affiliés avec un regard particulier sur les suppléments d'honoraires, les suppléments de chambre, les suppléments de matériel et les médicaments non remboursables.

Cette étude s'appuie sur les données de facturation électronique des hôpitaux généraux et universitaires des affiliés de Solidaris ayant séjourné à l'hôpital en 2015, soit environ 544.344 admissions.

Le but du baromètre est d'éclairer, de manière constructive, le débat sur les suppléments d'honoraires à l'hôpital. Nos précédentes études ont effectivement mis en évidence que ces suppléments ne cessent d'augmenter au cours du temps et que la prise en charge dans une chambre particulière devient chaque année plus chère pour le patient.

Alors que le gouvernement vient d'annoncer une accélération dans la réforme du financement hospitalier, il convient aussi de montrer que la question des suppléments d'honoraires est au cœur de ce débat puisque le principe des vases communicants fait que, si nouvelles économies il devait y avoir, la tendance première serait à une augmentation des coûts à charge du patient hospitalisé..

Le baromètre 2015 s'intéresse d'abord au coût moyen d'un séjour à l'hôpital pour ensuite mettre en évidence les suppléments d'honoraires réclamés en chambre particulière en comparant la situation 2015 à celle des années 2013 et 2014. Il est ensuite complété par un Top 10 des hôpitaux qui, en moyenne, impose les suppléments d'honoraires les plus élevés.

Parallèlement à l'actualisation de notre baromètre « suppléments hospitaliers », nous avons également mis à jour notre outil en ligne qui permet de comparer le coût moyen d'une hospitalisation dans les différents hôpitaux belges pour 16 interventions courantes. Il est accompagné d'informations sur la manière d'éviter les grosses surprises financières lors d'un séjour à l'hôpital.

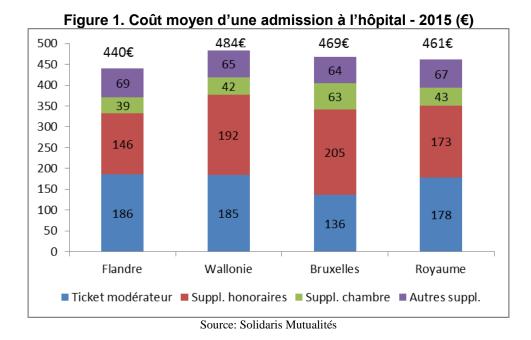
En conclusion, nous formulons des recommandations et des pistes d'amélioration en vue d'assurer la nécessaire sécurité tarifaire du patient.

I. Coût moyen d'un séjour à l'hôpital pour le patient

I.1. Coût moyen

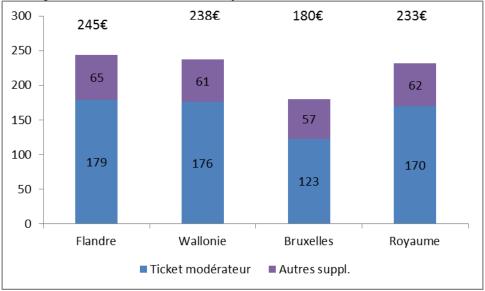
En 2015, la facture hospitalière moyenne s'est élevée à 461€, composée à 39% de ticket modérateur et à 61% de suppléments¹. Par rapport à nos précédents baromètres, on assiste à nouveau à une légère augmentation puisqu'après la diminution observée en 2013 (454€), due à la suppression des suppléments d'honoraires en chambre double, on retrouve un niveau supérieur à 2012 (456€).

¹ Ces suppléments peuvent être décomposés en suppléments de chambre, suppléments d'honoraires et autres suppléments (soins non remboursables, médicaments non remboursables et suppléments divers comme le téléphone, la télévision…).



Le choix de la chambre a évidemment un impact sur le coût moyen. Dans les chambres communes ou doubles, le coût moyen s'établit à 233€ (73% de ticket modérateur et 27% de suppléments), soit 7 fois moins qu'en chambre particulière.

Figure 2. Coût moyen d'une admission à l'hôpital en chambre commune ou double – 2015 (€)



Source: Solidaris Mutualités

2900 1.943€ 1.702€ 2.808€ 1.320€ 2400 579 1900 288 278 1400 215 1865 900 1326 1104 802 400 239 240 215 227 -100 Wallonie Flandre Bruxelles Royaume ■ Ticket modérateur ■ Suppl. honoraires ■ Suppl. chambre ■ Autres suppl.

Figure 3. Coût moyen d'une admission à l'hôpital en chambre particulière – 2015 (€)

Source: Solidaris Mutualités

Lorsqu'on fait le choix d'une chambre particulière (16% des séjours analysés), le coût moyen à charge du patient est alors de 1.702€ (13% de ticket modérateur et 87% de suppléments).

Les suppléments d'honoraires II.

Les politiques tarifaires peuvent varier très fortement d'hôpital à hôpital. Le Tableau 1 donne la distribution par région des suppléments d'honoraires maximum indiqués dans la déclaration à l'admission

Tableau 1. Politique tarifaire en chambre particulière - 2015

	Nombre d'hôpitaux				
Suppl. honoraires maximum (% du tarif INAMI)	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique	
0 - 100%	32	0	1	33	
101 - 200%	20	3	27	50	
201 - 400%	2	9	8	19	
Total	54	12	36	102	
	Source: INAN	ΔI			

Relevons que le supplément d'honoraire maximum annoncé par l'hôpital dans sa déclaration à l'admission ne correspond pas toujours au supplément qui sera finalement réellement facturé au patient en chambre particulière. En effet, les patients qui séjournent en chambre particulière pour des raisons de santé sont protégés des suppléments d'honoraires. Par ailleurs, dans certains hôpitaux on ne facturent pas de suppléments sur certains honoraires.

Nos chiffres montrent que le total des suppléments d'honoraires réclamés en chambre particulière s'élèvent à 93,8 millions d'euros, soit **9% au-dessus des 86,1 millions constatés en 2013**² .

Cette progression s'explique par l'augmentation du montant des honoraires INAMI en chambre particulière et d'une augmentation du taux moyen de suppléments d'honoraires de 137% à 142%.

Le choix de la chambre particulière reste stable au cours des années : 15% en 2013 et 16% en 2014 et 2015.

Tableau 2. Evolution du supplément d'honoraires moyen en chambre particulière en Belgique - 2015 (€)

	Année	Nombre	Chambre	%	% suppl.	Voume (€)	Supplém.	%
		de	particulière	chambre	honoraires	supplém.	honoraires	de
		séjours		particulière	moyen	honoraires	moyen (€)	croissance
	2013	539.923	83.344	15%	137%	86.088.740	1.033	
	2014	551.306	89.270	16%	140%	95.035.275	1.065	3,10%
	2015	544.334	84.919	16%	142%	93.767.273	1.104	3,70%
Source: Données Solidaris								

Le classement des hôpitaux qui réclament le pourcentage de suppléments d'honoraires le plus élevé montre qu'il s'agit surtout d'hôpitaux situées à Bruxelles ou en Wallonie.

Tableau 3. Top 10 des suppléments d'honoraires en Belgique - 2015

Tablead 6. Top 10 des supplements à nonordires en Beigique 2010						
Hôpital	Région	% maximal	% moyen	Supplé- ment moyen (€)	Volume (€)	
EDITH CAVELL - Uccle	BXL	300%	258%	2.306	3.454.878	
STE-ANNE-REMI-ETIENNE - Anderlecht	BXL	400%	246%	2.163	2.281.804	
ST-VINCENT- ELISABETH - Rocourt	WAL	275%	236%	1.911	2.713.312	
NOTRE-DAME DE GRACE - Gosselies	WAL	250%	234%	1.929	1.080.317	
AMBROISE PARE - Mons	WAL	250%	220%	1.357	2.108.104	
JULES BORDET - Bruxelles	BXL	300%	214%	1.817	508.800	
ERASME - Anderlecht	BXL	300%	212%	2.108	2.521.562	
CHU BRUGMANN - Laaken	BXL	300%	206%	1.944	945.005	
HAUTE SENNE - Soignies	WAL	300%	205%	1.575	590.715	
U.Z. SAINT-LUC – Woluwé Saint Lambert	BXL	300%	203%	2.413	2.145.468	

Source: Données Solidaris

III. <u>Se renseigner lors de son admission</u>

La nature de l'intervention et la durée d'un séjour à l'hôpital et ont une grande influence sur la facture du patient. Notre baromètre met aussi en évidence que le montant qui reste à charge du patient peut être grandement déterminé par les choix que le patient fait (quand il s'agit évidemment d'une intervention programmée) : l'hôpital, le type de chambre, voire parfois le médecin.

² Mais en-dessous de 95 millions de 2014 mais qui allaient de pair avec un plus grand nombre de séjours hospitaliers cette année-là (2,1% de plus qu'en 2013 et 1,3% de plus qu'en 2015)

Afin d'alléger sa facture, la patient pourra tenir compte des principes suivants ;

- S'informer au préalable des tarifs pour les suppléments de chambre et/ou d'honoraires de l'hôpital :
- Choisir d'être admis en chambre commune ou double où on ne pourra pas lui réclamer des suppléments élevés ;
- Demander au médecins des informations sur la possibilité de frais supplémentaires (matériel) liés à l'intervention ;
- Dans la mesure du possible, procéder à une comparaison inter-hospitalière.

C'est pour donner cette possibilité de comparaison que Solidaris met à disposition sur son site un module qui permet de comparer la facture patient moyenne pour 16 des interventions les plus fréquentes : hernie inguinale, appendicectomie, ablation de la vésicule biliaire, curetage, césarienne, chirurgie de la cataracte, menisectomie, prothèse de genou, circoncision, accouchement, prostatectomie, libération du canal carpien, gastroplastie de réduction, anneau gastrique ou bypass gastrique.

Ce module peut être trouvé sur le site de chacune des mutualités socialistes Solidaris sous la rubrique Remboursements et avantages, Coût moyen d'une hospitalisation.

IV. <u>Conclusions</u>

Après l'accalmie constatée en 2013, la facture hospitalière moyenne semble repartir à la hausse pour les patients : ceux-ci ont payé le séjour à l'hôpital 461€ en moyenne en 2015 alors qu'elle était de 454€ en 2013.

Un séjour en chambre particulière coûte, en moyenne, 7 fois plus cher qu'en séjour en chambre commune ou double : 1.702€ pour les premières contre 233€ pour les dernières.

Ce sont surtout les suppléments qui expliquent cette différence. Alors que le ticket modérateur moyen à charge du patient est de 170€ en chambre double ou commune pour 227€ en chambre particulière, les suppléments d'honoraires seuls font gonfler la facture moyenne de la chambre particulière de 1.104€.

Il se confirme aussi que parmi les hôpitaux qui réclament les suppléments d'honoraires, beaucoup sont bruxellois (6 sur les 10 premiers).

V. Recommandations

Force est de constater que la facture du patient recommence à grimper pour le patient, du fait principalement de la facture dans les chambres particulières. Par ailleurs, le budget 2017 des soins de santé prévoit plus de 900 millions d'euros d'économies dont 92 millions pour les hôpitaux, alors que la dernière étude MAHA pointe qu'1 hôpital sur 3 est dans le rouge. Solidaris veut éviter à tout prix que ces économies ne se traduisent par une baisse de la qualité due à une baisse de l'encadrement assortie d'une hausse de la facture du patient.

A court terme, Solidaris plaide pour :

• <u>Plus de transparence</u>: pour le patient, une facture claire qui fait une distinction entre le coût du médecin et les coûts de l'hôpital. Il devrait également recevoir une estimation des coûts à

l'avance qui fait office d'engagement tant pour le médecin que pour l'hôpital. Cela signifie aussi que le patient ne doit plus payer des suppléments d'honoraires pour des complications (pour lesquelles le médecin perçoit déjà le montant de son honoraire INAMI!)

- <u>Un meilleur encadrement des suppléments d'honoraires en chambre particulière et une limitation de ceux-ci</u> dans la loi sur les hôpitaux nombreux sont les hôpitaux qui déjà limitent leurs suppléments d'honoraires à 100%; Solidaris plaide pour qu'on prévoit un plafond maximum pour les suppléments d'honoraires en chambre particulière dans la loi sur les hôpitaux..
- <u>Une sécurité tarifaire pour les prestations en ambulatoire</u>: alors que beaucoup d'interventions sont maintenant pratiquées en dehors de l'hôpital, Solidaris demande qu'elles soient soumises aux mêmes règles de sécurité, de qualité et de sécurité tarifaire que les interventions en institution hospitalière.

A plus long terme, Solidaris estime que la réforme du financement hospitalier en cours de discussion doit impérativement intégrer la question des suppléments hospitaliers et de la sécurité tarifaire du patient. Si l'ambition est de mener une réforme globale et équitable du financement hospitalier garantissant l'accès du patient à des soins de qualité, on ne peut pas faire l'économie d'un débat sur cette question fondamentale. Aujourd'hui, la très forte variation des suppléments d'honoraires entre hôpitaux pour une même intervention génère de l'insécurité tarifaire pour les patients et une surenchère néfaste entre hôpitaux dans un contexte de pénurie de médecins hospitaliers pour certaines disciplines médicales. De même, si la volonté est de développer les soins extramuraux, il faudra impérativement légiférer pour garantir la sécurité tarifaire du patient dans un cadre extra-hospitalier. Certaines disciplines ont déjà quitté l'hôpital et se pratiquent aujourd'hui largement en clinique privée avec une absence totale de sécurité tarifaire pour les patients.

Solidaris plaide pour une réforme en trois piliers : une rémunération juste des prestations médicales qui distingue aussi la partie professionnelle et la partie frais de fonctionnement, un financement hospitalier couvrant les coûts réels justifiés et une limitation des suppléments d'honoraires hospitaliers au fur et à mesure du réétalonnage de la nomenclature et du financement adéquat des hôpitauxl. Il s'agit d'arriver à un financement transparent et juste de l'activité hospitalière et de veiller parallèlement à ce que l'argent investi par la collectivité serve les intérêts de la collectivité à savoir l'accessibilité à des soins de qualité.

Contacts Presse:

Bruno Deblander, Directeur communication Solidaris, <u>bruno.deblander@solidaris.be</u> Simon Vandamme, Attaché de presse Solidaris, <u>simon.vandamme@solidaris.be</u>